

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

5 AVRIL 2012

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Adhésion au système
d'enregistrement de
toute demande de
logement locatif social**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 6 avril 2012
par voie d'affichages
notifié-le
transmis en sous-préfecture
le 11 avril 2012
et qu'il est donc exécutoire.

Le 11 avril 2012

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

L'an deux mille douze, le 5 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 29 mars deux mille douze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL*, Madame KARCHI-SAADI, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Monsieur RAVEL (sauf pour le dossier 12 B 00, le procès-verbal de la séance du 9 février 2012 et le compte rendu des actes administratifs)

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Madame GOMMIER
Monsieur HAÏAT à Monsieur LAMY
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame TÉA à Madame de CIDRAC
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur FAVREAU
Madame RHONÉ à Madame FRYDMAN

Secrétaire de séance :

Monsieur MAILLARD

N° DE DOSSIER : 12 B 01

OBJET : ADHÉSION AU SYSTÈME D'ENREGISTREMENT DE TOUTE DEMANDE DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

RAPPPORTEUR : Madame USQUIN

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Les particuliers qui souhaitent déposer une demande de logement social effectuent leurs démarches au centre administratif. Le service en charge de la politique du logement les accueille, complète et vérifie le formulaire ainsi que les pièces justificatives nécessaires à la constitution de leur dossier.

La Ville communique ensuite les demandes sous format papier aux services de la Préfecture qui procèdent à leur saisie et à l'attribution du Numéro Unique Régional.

Dorénavant, la Préfecture n'accepte plus de recevoir les dossiers sous format papier.

Dès lors, pour continuer à accompagner les demandeurs de logement, la Ville doit passer une convention avec l'État pour adhérer au service d'enregistrement informatisé.

Les demandeurs continueront à être reçus au centre administratif qui procédera à la saisie en ligne de leur dossier sur une plateforme nationale et à l'attribution du Numéro Unique Régional.

Afin de maintenir ce service de proximité aux Saint-Germanois qui souhaitent déposer une demande de logement social auprès des services municipaux et de permettre à la Ville de continuer à suivre le cheminement des demandes, il est proposé au Conseil Municipal de décider que la Ville de Saint-Germain-en-Laye devienne site d'enregistrement des demandes de logement social et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du dispositif.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE que la Ville devienne site d'enregistrement des demandes de logement social,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre l'État et la Ville relative aux conditions et modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement de la demande de logement social en Île-de-France,

PREND ACTE que la Ville optera pour la plateforme nationale d'enregistrement des demandes.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,


Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines